

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Vélo route - voie verte
Les Andelys- Vernon

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6. Infrastructure routière 6.c) Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km	Longueur de l'itinéraire Les Andelys-Vernon = 25 km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un itinéraire vélo route - voie verte de 25 km entre Les Andelys et Vernon

4.2 Objectifs du projet

Le projet de véloroute-voie verte entre les Andelys et Vernon s'inscrit d'une part dans la continuité de la voie verte de la vallée de l'Epte, réalisé en 2008, reliant Gasny à Gisors, et donc en liaison avec le projet d'Avenue Verte Paris-Londres (itinéraire Fourges-Bouchevilliers dans l'Eure) et d'autre part dans le cadre de la véloroute-voie verte V33 dite "la Seine à vélo", inscrite au schéma national des véloroutes et voies vertes, qui reliera à terme Paris au Havre en longeant la Seine.

L'ensemble de la véloroute-voie verte V33 offrira un parcours de 383 km traversant successivement l'Île de France et la Normandie.

La Seine à vélo bénéficie d'un potentiel de fréquentation important, à l'image des autres itinéraires cyclables aménagés le long des fleuves (Loire à vélo, Viarhõna...). Elle présente, en outre, un atout d'attractivité avec la possibilité d'un itinéraire thématique sur les impressionnistes. Ce dernier point explique l'inscription de l'itinéraire dans :

- le contrat de plan Etat-Région Vallée de Seine 2015-2020 : la Seine à vélo est ciblée dans la fiche action "Tourisme et Culture" et inscrite en priorité.

- le contrat de destination "Normandie -Paris Île de France : destination impressionnisme", signé en décembre 2014 : l'axe 2 comprend l'objectif de "créer la Véloroute de la Seine impressionniste".

L'itinéraire les Andelys-Vernon permettra également de desservir les deux sites touristiques les plus emblématiques du département de l'Eure, à savoir le musée Claude Monet à Giverny et le château Gaillard aux Andelys.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'itinéraire de véloroute-voie verte les Andelys-Vernon sera réalisé suivant les phases fonctionnelles suivantes :

- section les Andelys-Vernon. Cette section étant elle-même divisée en deux phases de réalisation :
 - + section les Andelys-Port-Mort ;
 - + section Port-Mort-Vernon.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'itinéraire de véloroute-voie verte les Andelys- Vernon nécessitera un entretien classique, notamment de son revêtement.

Une convention sera signée entre le département de l'Eure et le futur exploitant (Seine Normandie Agglomération).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les sections Vernon-Manitôt et Manitôt-Giverny ont fait l'objet de dispenses d'étude d'impact délivrées respectivement le 18 mars 2016 et le 29 juin 2016. Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, pour la section Vernon-Manitôt, a été déposé au guichet unique de l'eau le 13 avril 2017. La section Vernon-Manitôt a fait l'objet d'une déclaration préalable et a obtenu un avis favorable en date du 8/02/2017 (n° DP 027 681 16 07 995). Un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, pour les sections Vernon-Manitôt et Manitôt-Giverny, est actuellement en cours d'élaboration, en vu d'un dépôt en septembre 2017. Sur la section les Andelys-Vernon, l'étude d'impact, les dossiers d'incidence Natura 2000 et le dossier au titre de la loi sur l'eau sont actuellement en cours d'élaboration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Largeurs de chaussée des sections de voie verte :	
- section Urbaine ou voie partagée pour desserte agricole :	4.00 m
- autres sections :	3.00 m
Longueur totale de la véloroute-voie verte (solution de base) :	25 000 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Véloroute-voie verte
Les Andelys- Vernon

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 9 ° 14 ' 42 " 84N Lat. 0 1 ° 23 ' 45 " 38E

Point d'arrivée :

Long. 4 9 ° 09 ' 65 " 05N Lat. 0 1 ° 48 ' 88 " 72E

Communes traversées :

LES ANDELYS, VEZILLON, BOUAFLES, COURCELLES-SUR-SEINE, PORT-MORT, NOTRE-DAME-DE-L'ISLE, PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX, VERNON.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I : La grande ile, les iles Godeffroy et du Moulin - Les pelouses silicoles des Poudres et des Valots - Le parc et les cavités du château de la Madeleine - L'île de l'Horloge -Le bois des Merderets. ZNIEFF de type II : Les iles et berges de la Seine en amont de Rouen - La terrasse alluviale de Bouafles et Courcelles-sur-Seine - La forêt de Vernon et des Andelys - La vallée de l'Epte de Gisors à la confluence (voir carte jointe en annexe 6.1).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monuments historiques : Eglise St-Sauveur du Petit-Andely - Hospice St-Jacques - Ruines du château Gaillard - Menhir dit gravier de Gargantua -Château de la Madeleine + parc - PPM de Vernon .

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir carte des zones humides jointe en annexe 6.3.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN traversés par le projet : - PPRI de l'Epte aval (approuvé). - PPRI de la Seine (prescrit). PPRT traversés par le projet (voir carte en annexe 6.4): - NUFARM, commune de Gaillon (approuvé). - SNECMA, commune de Vernon (approuvé).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Courcelles-sur-Seine : Site de captage de la Grande Prairie. Éléments impactés captages (01248X0044 et 01248X0258) + périmètres de protection immédiat, rapproché (PPR) et éloigné. Vernon : Forages situés lieu-dit "les Près de Vernonnet".
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Terrains entourant le château Gaillard aux Andelys. - La rive droite de la Seine à Vernon. Voir carte en annexe 6.2
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sites NATURA 2000 traversés : ZSC Îles et berges de la Seine dans l'Eure, ZSC Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon, ZPS Terrasses alluviales de la Seine, ZSC Vallée de l'Epte, ZSC Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents. Sites NATURA 2000 à proximité du projet : ZSC Coteaux et boucle de la Seine (10 m), ZSC Les grottes du Mont Roberge (voir carte annexe 6.0)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sites classés traversés : La boucle de la Seine dite de Château Gaillard, Le parc du Château de la Madeleine à Pressagny-l'Orgueilleux, Les Bords de la Seine, avenues et places de Vernon. Sites classés à proximité du projet : Les restes du Château de la Roque, au hameau de Châteauneuf à Port-Mort (100m)- Voir carte en annexe 6.2.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux issus du décapage et des terrassements nécessaires à la réalisation de la structure de la chaussée des sections en voie verte
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement s'il y a une impossibilité de traiter les matériaux en place pour la constitution de la plateforme support de chaussée, un apport de grave naturelle sera nécessaire pour réaliser la couche de forme.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé majoritairement sur des chemins et des voies existantes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse le périmètre de deux PPRT (SNECMA à Vernon et NUFARM à Gaillon). Voir carte en annexe 6.4
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en grande partie en zone inondable (voir carte en annexe 6.5).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mode doux uniquement
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Section courante non éclairée en dehors de la proximité des zones urbaines
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- compensation des zones humides au plus près du projet.
- utilisation au maximum de chemins existants afin de limiter les impacts sur les milieux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de véloroute-voie verte, entre les Andelys et Vernon, d'une longueur de 25 km aura à notre avis que très peu d'impact sur l'environnement.

En effet celui-ci utilise soit des voies communales ou des chemins existants.

Le profil en long de ces voies sera en rien modifier afin de ne pas perturber les écoulements naturels et les zones d'épandage de crues.

un traitement paysagers

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 6.1 Carte des ZNIEFF de type I et II ; - Annexe 6.2 Carte des Monuments Historiques - Sites inscrits et classés ; - Annexe 6.3 Carte des zones humides ; - Annexe 6.4 Carte des risques technologiques ; - Annexe 6.5 Carte des zones inondables.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Evreux

le,

12 juin 2017.

Signature

Le Président du Conseil départemental,

Sébastien LECORNU

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus